

Fédération Française de Football

Ligue d'Occitanie



DISTRICT DE L'AUDE
DE FOOTBALL

Saison 2022/2023
L'Officiel n° 19
Du 20 décembre 2022

L'OFFICIEL

11



LES VALEURS DU FOOTBALL

P

PLAISIR

Plaisir de jouer à tout âge
et tout niveau

R

RESPECT

Respecter l'adversaire,
l'arbitre, l'encadrement

Ê

ENGAGEMENT

Engagement
du corps et du cœur

T

TOLÉRANCE

Exemplaire dans l'accueil
de toutes les aptitudes

S

SOLIDARITÉ

Solidarité du football français
et du sport d'équipe

District de l'Aude de Football

BP 1037 - 7 Rue Haute

11860 CARCASSONNE CEDEX 9

☎ : 04.68.47.39.60

✉ : secretariat@aude.fff.fr

NOS PARTENAIRES



meilleurtaux.com



PRÉFET
DE L'AUDE



cuisinella
A l'écoute de vos envies

Get iT!
L'e-shop de vos outils d'animation réseau



FRANCE PEINTURE
Un résultat haut en couleur

CASTELNAUDARY - rue J.B. PERRIN - 04 68 23 53 43
REVEL - Av. de Castelnaudary - 05 62 18 40 91
VILLEFRANCHE DE L. - Av. F. Mitterrand - 05 34 43 65 83

Commission Statuts Et Règlements

Pv du 15/12/2022

Présents : RUIZ Michel, TEIXEIRA Tonio

Assiste, Damien TRASTET

Seniors Feminines /Phase 1

Trapel FC 2 / Fanjeaux ES 1

Rencontre n° 25207166 du 11/12/2022

Match non joué

La commission jugeant en premier ressort :

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre indiquant que le terrain était impraticable

Par ce motif :

LA COMMISSION DECIDE :

MATCH A JOUER, à date fixée par la commission compétente

Seniors Feminines/ Phase1 /Poule B

Montreal OL 1 / Omsm Caux Malep 1

Rencontre n° 20358407 du 11/12/2022

Match arrêté

La commission jugeant en premier ressort,

La commission prend connaissance du rapport de l'arbitre, il apparaît que l'équipe de Montreal 1 a commencé le match avec un effectif de joueuses réduit. Par suite, à cause de la blessure de l'une d'entre elles à la 11eme minute rendant le nombre insuffisant de joueuses, elles n'ont pas pu reprendre le match, qui a été arrêté sur le score de 0 – 5 en faveur de Omsm Caux Malep

Par ces motifs :

LA COMMISSION DÉCIDE :

MATCH PERDU PAR PÉNALITÉ à l'équipe de Montréal OL 1

CONFIRME le résultat acquis sur le terrain

U 15 dep 2 dist /phase 2 /Poule A

MJC Gruissan 1 / Sc Narb montplaisir 1

Rencontre n°25384481 du 10/12/2022

Match non joué

La commission, prend connaissance du rapport de l'arbitre où il apparaît que celui-ci s'est bien rendu au terrain de Gruissan à 14h et a attendu jusqu'à 15h, heure à laquelle il en est reparti sans y voir personne.

La commission jugeant en premier ressort

Le rapport de l'arbitre précisant qu'à l'heure du coup d'envoi, les deux équipes n'étaient pas présentes sur le terrain

L'article 159-4 des RG de la FFF précise : « *en cas d'insuffisance du nombre de joueurs ou d'absence de l'une ou des deux équipes à l'heure prévue par l'organisme officiel pour le début de la rencontre, cette insuffisance ou cette absence est constatée par l'arbitre un quart d'heure après l'heure fixée pour le commencement de la partie, et mentionné sur un rapport envoyé au district* »

Par ces motifs :

LA COMMISSION DÉCIDE :

MATCH PERDU PAR FORFAIT AUX 2 ÉQUIPES : Gruissan (0) (-1pt) / Sc Narbonne Mont (0) (-1pt)

Transmet le dossier à la commission compétente pour homologation du résultat

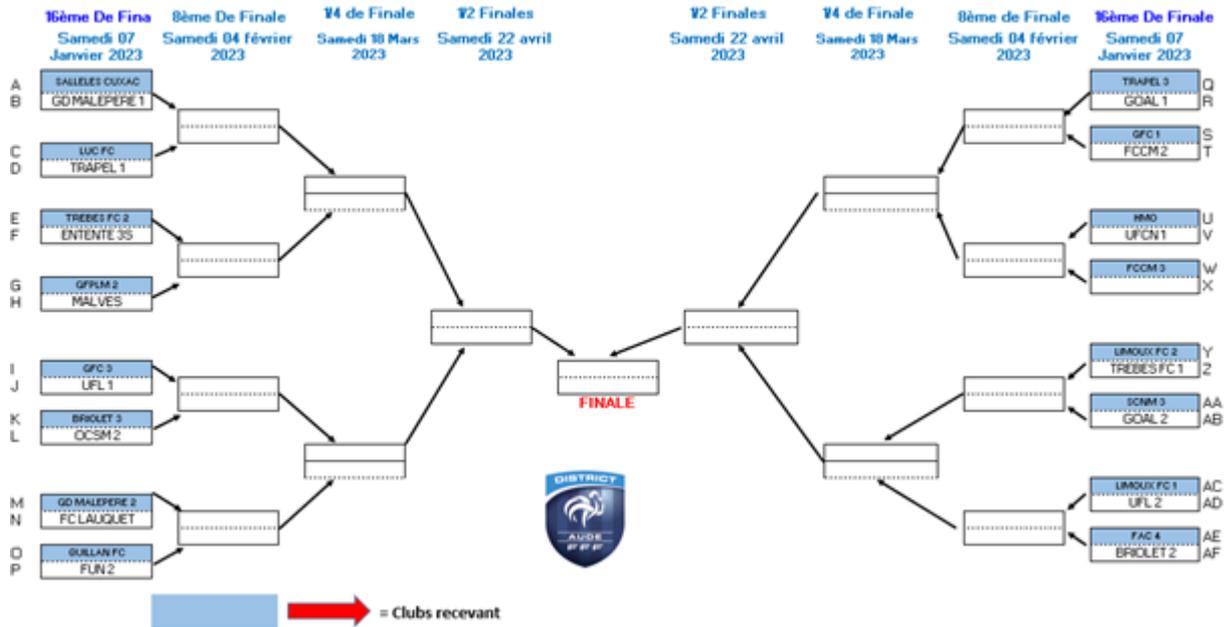
Transmet le dossier à la commission des jeunes pour application de l'amende prévue

Le Président de la Commission

M. RUIZ Michel

CHALLENGE U13 PEYTAVY

Suite au tirage au sort effectué le mardi 6 décembre voici le tableau final DU CHALLENGE PEYTAVY



Le Président

M. Franck Varilles

COMMISSION JEUNES

PV du 14 décembre 2022

Président : M Franck VARILLES

Présents : Mme Myriam Bellabiod, Mr Alain DROUIN, Jean-Luc PASCAREL, Jérôme TISSEUR, Laurent VOURIOT,

Excusés : Mr Ludovic Galinier, Patrice Boffelli, David Carrasco,

ORDRE DU JOUR

- COURRIER
- REPORTS
- U7
- U9
- U11
- U13
- AMENDES
- RAPPEL

COURRIER

Demande de l'AS Bram pour l'organisation du tournoi Stephan Alizet le week-end du 17/06 : **accordé**

REPORTS

U17 D3 :

GOAL 2 – GFC 2

Ent 3S – Trapel Pennautier FC

U15 D2 :

GFPLM – SCNM

Ces rencontres sont reprogrammées au samedi 18 février 2023

U7

Des modifications dans la composition des poules et/ou les calendriers peuvent intervenir, pensez à vérifier sur le site du District et auprès de votre secrétaire de club.

Les feuilles de matchs et les feuilles de présence doivent être retournées au district dans les meilleurs délais par mail ou par courrier.

U9

Des modifications dans la composition des poules et/ou les calendriers peuvent intervenir, pensez à vérifier sur le site du District et auprès de votre secrétaire de club.

Les feuilles de matchs et les feuilles de présence doivent être retournées au district dans les meilleurs délais par mail ou par courrier.

U11

**Il est impératif de renseigner entièrement les feuilles de résultats.
De nombreuses feuilles de matchs nous sont retournés sans le niveau,
la poule et autres informations de ce type.**

**Tous les champs sont obligatoires et doivent être renseignés clairement.
Les feuilles de matchs et les feuilles de présence doivent être retournées
au district dans les meilleurs délais par mail ou par courrier.**

U13

De nombreuses rencontres demeurent non saisies et sans réception de feuilles de match, il est impératif de saisir de faire parvenir les FDM avant la fin de la phase.

La Commission Jeunes saisi le Comité Directeur afin de trouver les solutions et éviter ces problématiques qui impactent l'ensemble des classements et la suite de la saison sportive.

AMENDES

Résultats non saisis :

- U15 D2
GFPLM – Trapel Pennautier FC 3
- Poule F U13
GOAL – FC Lauquet

Amende de 26€ aux clubs surlignés en jaune

Forfaits :

- U17 D3
Forfait de l' US Minervois

Premier forfait : amende de 37€

RAPPEL

- Pensez à regarder régulièrement le site du district rubrique compétition afin de vous informer des dates de reports des matchs.

Le Président
M. Franck Varilles

